

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-huit janvier, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Angoulême se sont réunis au CCAS d'Angoulême suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Vice-Présidente en application de l'article R. 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présidente de séance : Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Secrétaire de séance : Anne REVEILLERE-MERCIER

Membres présents : Josiane EPAUD, Michèle FAYE, Philippe MONJARRET, Martine PINVILLE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU.

Membre(s) ayant donné procuration :

Xavier BONNEFONT	pour	Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Marie-Claude VERGARA	pour	Philippe MONJARRET

Membre(s) excusé(s) :

Claude AUGRAS, Sandrine JOUINEAU, Maryse DALLET, Alexandra ROUGEREAU, Marie-Claude VERGARA.

Étaient également présentes :

Mme Anne-Laure MAUBERT - Directrice Générale Adjointe du Pôle Politiques Sociales et Solidaires de la ville d'Angoulême

Mme Anne REVEILLÈRE-MERCIER - Directrice du CCAS

Mme Morgane CHOTARD – Responsable de la Résidence du Moulin des Dames

Mme Florence POULAIN – Responsable Accompagnement Social

Approbation de l'ordre du jour

ADOPTION A L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2025

ADOPTION

Délibération n°1 : Compte-rendu des décisions prises par délégations

Conformément aux articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente en vertu des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibérations n° 3 du 30 juin 2020 et n° 1 du 24 octobre 2023 et n° 20 du 11 avril 2024.

ÉLECTIONS DE DOMICILE DE DÉCEMBRE 2025		
ÉLECTIONS ACTIVES SUR DÉCEMBRE 2025	206	
DONT NOMBRE DE RENOUVELLEMENTS	1	
DONT NOMBRE D'ENTRÉES	13	
DONT NOMBRE DE REFUS	0	
DONT NOMBRE DE RÉSILIATIONS	27	
HOMMES/FEMMES	160	46

ARRÊTÉS – CONVENTIONS – SUBVENTIONS					
SERVICE	DATE	OBJET	PARTENAIRE	RECETTES	DÉPENSES
CHRS	16/10/25 DEC_2025_28	Convention attributive d'une subvention en vue de financer le dispositif d'hébergement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences conjugales pour 2025	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente	108 405 €	
CHRS	18/11/25 DEC_2025_32	Convention attributive d'une subvention au titre des nuitées d'hôtel 2025	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente	81 000 €	
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL	01/12/25 DEC_2025_35	Convention attributive d'une subvention en vue d'organiser un suivi spécifique « aller vers » pour les situations incurie-diogène pour la période du 01/12/25 au 01/12/26	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente	34 934,20 €	
Direction	15/12/25 DEC_2025_36	Acceptation d'un don	OGF	7 030,67 €	
Direction	15/12/25 DEC_2025_37	Acceptation d'un don	OGF	11 754,17 €	

ARRÊTÉS – CONVENTIONS – SUBVENTIONS					
SERVICE	DATE	OBJET	PARTENAIRE	RECETTES	DÉPENSES
ACCOMPAGNE MENT SOCIAL	15/12/25 DEC_2025_38	Convention relative à l'action de dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes des quartiers prioritaires politique de la ville	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Nouvelle Aquitaine		
DIRECTION	18/12/25 DEC_2025_39	Constitution de provisions pour créances douteuses			1 010,75 € pour le budget principal et 767,75 € pour le MDD
AUTONOMIE SENIORS	07/01/26 DEC_2026_2	Acceptation d'une indemnisation	Société MMA IARD	4 657,35 €	
AUTONOMIE SENIORS	14/01/26 DEC_2026_3	Convention de mise à disposition de bacs roulants pour la collecte des déchets	Grand Angoulême		Selon délibération du Grand Angoulême

ARRÊTÉS – CONVENTIONS – SUBVENTIONS					
SERVICE	DATE	OBJET	PARTENAIRE	RECETTES	DÉPENSES
PRE		Convention de mise à disposition de locaux scolaires école maternelle Auguste Renoir du 15/09/25 au 30/06/26	Commune d'Angoulême		
PRE		Convention de mise à disposition de locaux scolaires école maternelle Jean Moulin du 13/11/25 au 30/06/26	Commune d'Angoulême		
PRE		Convention de mise à disposition de locaux scolaires école maternelle Jean Macé du 13/11/25 au 30/06/26	Commune d'Angoulême		
PRE	15/12/25	Convention de mise à disposition de locaux scolaires école primaire Pierre de Ronsard du 13/11/25 au 30/06/26	Commune d'Angoulême		
PRE	15/12/25	Convention de mise à disposition de locaux scolaires école maternelle Pauline Kergomard du 22/09/25 au 30/06/26	Commune d'Angoulême		
PRE	15/12/25	Convention de mise à disposition de locaux scolaires école maternelle Antoine de Saint-Exupéry du 15/09/25 au 03/07/26	Commune d'Angoulême		

ARRÊTÉS – CONVENTIONS – SUBVENTIONS					
SERVICE	DATE	OBJET	PARTENAIRE	RECETTES	DÉPENSES
CHRS	03/12/25	Subvention en vue d'une participation financière à l'accompagnement psychologique des enfants et adolescents accueillis dans les dispositifs départementaux de violences conjugales pour 2025	Département de la Charente	10 000 €	
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CHRS	17/12/25	Arrêté portant attribution d'une subvention au titre de l'accompagnement social lié au logement en faveur des ménages en ALT	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente	3 564 €	
CHRS	08/01/26	Subvention pour les permanences accueil de jour Suzanne Noël pour 2025	Soroptimist international club de Cognac	5 000 €	

MARCHÉS

N° marché	Type	Groupement de commandes	Objet	Procédure	Titulaire	Date de notification	Durée du marché	montant HT
25019	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 1 : Etudes géotechniques pour les bâtiments et ouvrages d'art	AO ouvert avec lots	GEOTEC - 26 rue Lavoisier - ZAC de Belle Aire - 17440 AYTRE GEOCADRE - 26 Rue des frères lumières, 77100 MEAUX GINGER CEBTP - ZA de Baussais 1A - 4 rue de La Pérouse, 79260 LA CRECHE	8/8/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25020	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 2 : Auscultation de voirie et contrôles in situ et diagnostics amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) pour la voirie	AO ouvert avec lots	ADX GROUPE - Bât C, 19 allée James Watt 33700 MERIGNAC	8/8/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25022	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 4 : Levés topographiques et détections de réseaux	AO ouvert avec lots	GEO SURVEY & TOPOGRAPHY - 90 av. Maryse Bastié 16340 L'Isle d'Espagnac	8/20/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25023	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 5 : Contrôles techniques et diagnostics de sécurité incendie	AO ouvert avec lots	ALPES CONTROLES - Agence Angoulême, 77 Avenue Maryse Bastié 16340 L'Isle d'Espagnac BUREAU VERITAS 9 Bd de Bretagne 16000 ANGOULEME APAVE Voie de l'Angoumois - ZE Euratlantique - 16730 FLEAC	8/8/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25024	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 6 : Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) - catégories 2 et 3	AO ouvert avec lots	PREVENTIVA - Les Tantes 17400 VARAIZE ALPES CONTRÔLES Agence Angoulême, 77 Avenue Maryse Bastié, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC EXELL SECURITE Domaine de Pelus - Immeuble 1 Hall B - 16 av. de Pythagore 33700 MERIGNAC	8/8/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25026	S	GrAP	Services divers liés aux opérations de travaux de bâtiment et d'infrastructure Lot n° 8 : Diagnostics amiante, plomb et état parasitaire pour le bâtiment	AO ouvert avec lots	AED EXPERTISE 4 allée Pierre Gilles de Gennes 33700 MERIGNAC AC ENVIRONNEMENT - 4 rue fernand Malinvaud 87220 FEYTIAT APAVE Infrastructures et Construction France, voie de l'Angoumois ZE Euratlantique 16730 FLEAC	8/8/25	Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans	1 000 000 €/an
25028	F	GrAP	Acquisition installation et maintenance de défibrillateurs automatisés externes et accessoires	AO ouvert sans lot	SCHILLER France SAS, 6 rue Raoul Follereau - 77600 Bussy Saint Georges	12/31/25	De la date de notification pour une durée ferme de 4 ans	Montant maxi de 200 000 €/ an
25029	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 1 - Vêtements à usage unique pour le secteur restauration et entretien	AO ouvert avec lots	ACTUEL VET ZAC de Belle Aire Nord 6 rue leonard de Vinci 17440 AYTRE	12/18/25	4 ans fermes	200 000 €/an
25030	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 2 - Vêtements professionnels type bâtiments ou atelier mécanique	AO ouvert avec lots	ACTUEL VET ZAC de Belle Aire Nord 6 rue leonard de Vinci 17440 AYTRE	12/18/25	4 ans fermes	180 000 €/an
25031	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 3 - Vêtements professionnels "haute visibilité" type voirie	AO ouvert avec lots	ACTUEL VET ZAC de Belle Aire Nord 6 rue leonard de Vinci 17440 AYTRE	12/18/25	4 ans fermes	250 000 €/an
25032	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 4 - Articles chaussants	AO ouvert avec lots	PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE (CACC) 2 rue de la Brigade de Rac ZI de Rabion 16000 ANGOULEME	12/18/25	4 ans fermes	160 000 €/an
25033	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 5 - Equipements de protections individuelles pour les différentes services techniques	AO ouvert avec lots	PROLIANS NOUVELLE AQUITAINE (CACC) 2 rue de la Brigade de Rac ZI de Rabion 16000 ANGOULEME	12/18/25	4 ans fermes	120 000 €/an
25034	F	GrAP	Fourniture de vêtements de travail, chaussures de sécurité et équipement de protection individuelles (7 lots) Lot 6 - Vêtements, chaussures et matériels de maintien de l'ordre et de sécurité pour le secteur Police et ASVP	AO ouvert avec lots	RIVOLIER SAS ZI Les Collonges 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT	12/18/25	4 ans fermes	220 000 €/an

Cette délibération n'est pas soumise au vote

Délibération n° 2 : Aides exceptionnelles en nature et en espèces Conformément aux articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en matière d'aides en espèces et en nature :

- par le Président ou la Vice-Présidente en vertu des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération n° 3 du 30 juin 2020 (référence DE200630_3) ;
- par la Commission des aides exceptionnelles en vertu de la délégation qu'elle a reçue du Conseil d'Administration par délibérations n° 3 et n° 4 du 28 octobre 2021 (références DE211028_3 et DE211028_4).

Ce compte-rendu est complété par une information sur l'aide au financement des déplacements en bus des seniors.

De même, les dépenses liées à l'hébergement d'urgence des personnes victimes de violences conjugales sont reportées.

DÉCEMBRE 2025				
OBJET DE L'AIDE (EN EUROS)	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	CHRS	AUTONOMIE SENIORS	PRE
Aide alimentaire	2 420,00 €			
Accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	221,60 €			
Violences conjugales		1 153,20 €		
Réussite éducative				0,00 €
Accès à la santé et aux soins pour tous	181,36 €			
Aides au logement	5 162,20 €			
Autonomie-vulnérabilité pour les personnes en situation de handicap ou pour les personnes âgées			51,00 €	
Aides en faveur du lien social				
Solidarité pour événements exceptionnels ou accidents de la vie	500,00 €			
Aide d'urgence				
TOTAUX DE DÉCEMBRE 2025	8 485,16 €	1 153,20 €	51,00 €	0,00 €
<i>TOTAUX DE DÉCEMBRE 2024</i>	<i>5 809,84 €</i>	<i>1 400,00 €</i>	<i>92,00 €</i>	<i>60,00 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL DE DÉCEMBRE 2025	9 689,36 €			
CUMULS DU 01/01/25 AU 31/12/25	68 819,62 €	14 924,80 €	1 410,00 €	1 425,14 €
<i>CUMULS DU 01/01/24 AU 31/12/24</i>	<i>68 002,22 €</i>	<i>19 380,20 €</i>	<i>2 938,00 €</i>	<i>1 088,99 €</i>
CUMUL GÉNÉRAL DU 01/01/25 AU 31/12/25	86 579,56 €			
BUDGET VOTÉ	91 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €	3 000,00 €
TAUX DE RÉALISATION	75,63 %	99,50 %	10,85 %	47,50 %

DÉCEMBRE 2025 DÉPENSES LIÉES À L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES		
OBJET	Nuitées d'hôtel Et petits déjeuners	Repas à l'extérieur
DÉCEMBRE 2025	5 942,17 €	0,00 €
<i>DÉCEMBRE 2024</i>	<i>5 897,99 €</i>	<i>40,00 €</i>
CUMULS DU 01/01/25 AU 31/12/25	131 482,09 €	20,00 €
<i>CUMULS DU 01/01/24 AU 31/12/24</i>	<i>98 442,51 €</i>	<i>90,00 €</i>

Cette délibération n'est pas soumise au vote

Délibération n° 3 : Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2026

L'obligation de la loi NOTRe

Avant 2016, dans les Centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

La loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne également les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le contenu de la délibération

L'article L. 2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur :

- les orientations budgétaires de l'exercice ;
- les engagements pluriannuels envisagés ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires ainsi que de la tenue du débat, pour le budget principal du CCAS d'Angoulême.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
EXERCICE 2026

Conseil d'Administration du 28 janvier 2026

Introduction.....	3
-------------------	---

Partie 1. Rétrospective budgétaire du CCAS d'Angoulême et analyse comparée sur la période 2021-2025 5

1. Approche générale	5
2. Approche par section.....	6
2.1 Section de fonctionnement.....	6
2.2 Section d'investissement.....	11

Partie 2. Orientations proposées pour 2026 12

1. Une recherche du meilleur ajustement des dépenses / recettes	12
1.1 La recherche de la maîtrise des dépenses.....	12
1.2 La recherche de renforcement des recettes	12
2. La poursuite des projets structurants	13
Le projet de semi-collectif Violences conjugales	
Des réponses en constante adaptation aux besoins des usagers	
La lutte contre l'isolement par la proposition d'actions collectives	

Partie 3. Perspectives financières pour 2026..... 16

1. Section de fonctionnement.....	16
2. Section d'investissement.....	17

Le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) est une étape essentielle dans la procédure budgétaire telle que décrite ci-dessous.

Au-delà du caractère obligatoire, ce débat permet de présenter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Ainsi, les orientations ci-après doivent être appréhendées au regard d'une double problématique : des besoins croissants d'aides et d'accompagnement des Angoumoisins et une situation financière contrainte à venir avec une hausse des dépenses de structure.

2025 doit permettre de poursuivre la recherche d'optimisations constantes, ainsi que des leviers de subventions.

Lexique

Équilibré en recettes et en dépenses pour chacune des sections, le **Budget Primitif** (BP), présenté sous le référentiel budgétaire et comptable M57 fixe :

- les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice ;
- les recettes attendues : subventions, participations des usagers, ...

Sous la responsabilité de l'ordonnateur (le président du CCAS), le **Compte Administratif** (CA) reprend toutes les recettes et dépenses exécutées sur chaque section de l'année écoulée et certifie la bonne application du BP.

Le **Compte de Gestion** (CG) retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, du point de vue du comptable public.

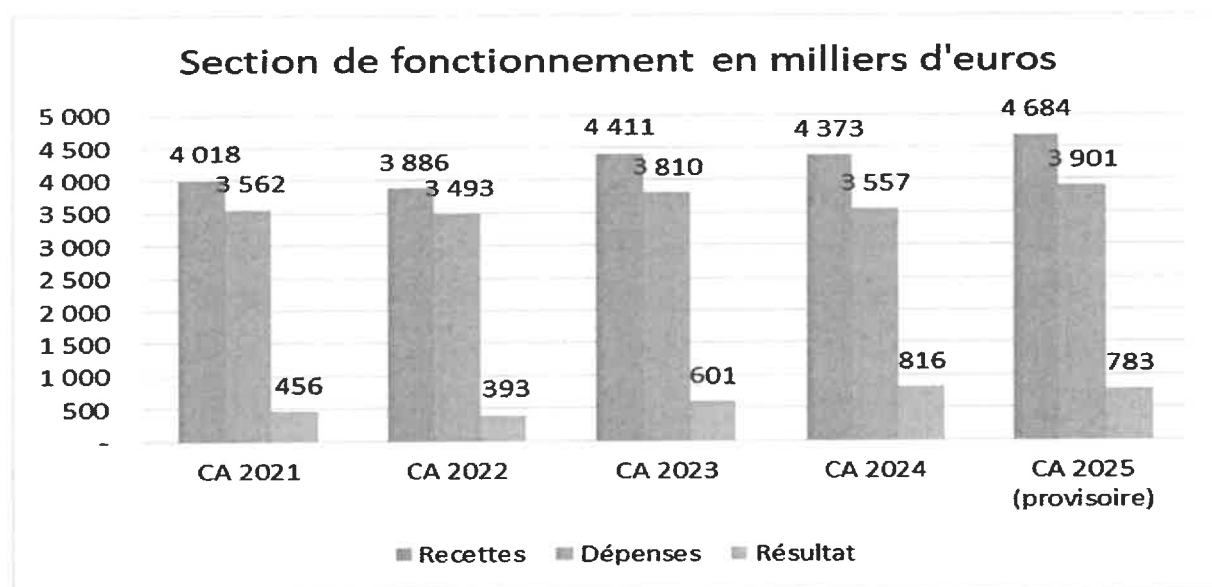
Dans la comptabilité publique, le Budget Primitif (BP) comme le Compte Administratif (CA) sont présentés en deux parties appelées sections :

- le fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services ;
- l'investissement qui recense les programmes d'investissements nouveaux ou en cours et qui par nature modifient ou enrichissent le patrimoine du CCAS.

PARTIE 1 - RETROSPECTIVE BUDGETAIRE ET ANALYSE COMPAREE 2021-2025

1. Approche générale

- **Section de fonctionnement : + 783 K€ en résultat estimé en 2025**



La section de fonctionnement apparaît déficitaire de 33 K€ en 2025, auquel s'ajoute le report à nouveau (excédent des années précédentes) de 816 K€, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 783 K€.

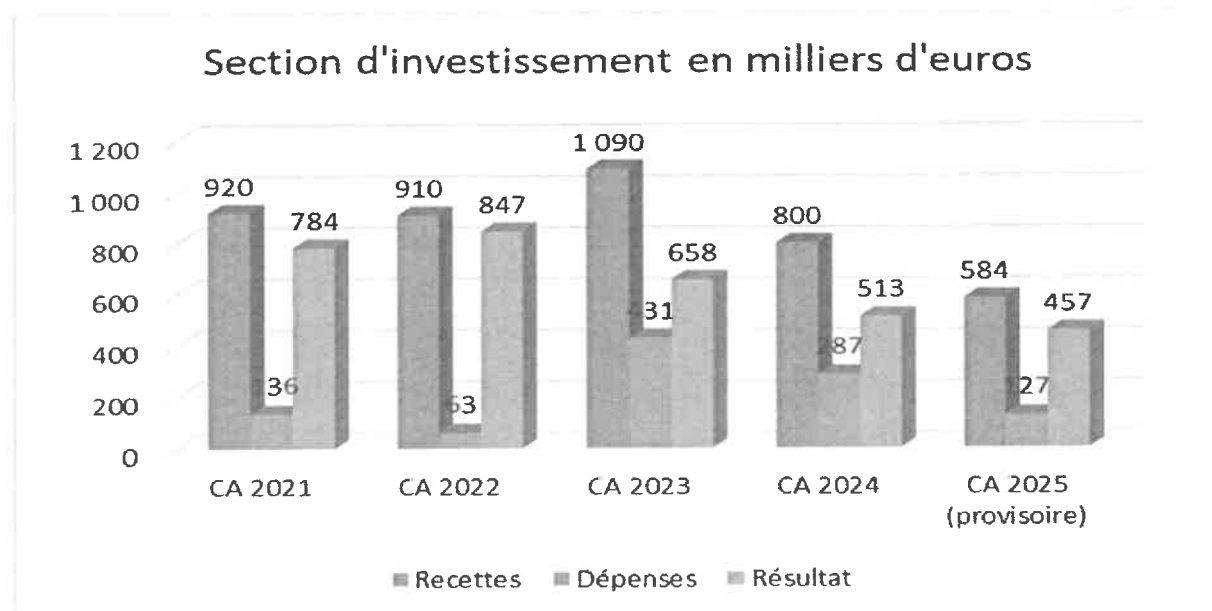
2024 : + 216 K€

2023 : + 207 K€

2022 : - 63 K€

2021 : - 36 K€

- **Section d'investissement : + 457 K€ en solde d'exécution estimé en 2025**



Compte tenu du changement de chaudière à la résidence Abbé Rousselot (61 K€) et des études réalisées sur le semi-collectif (23 K€) la section d'investissement présente en 2025 un solde déficitaire de 56 K€. Néanmoins, le solde d'investissement reporté étant de 513 K€, le solde d'exécution d'investissement s'élève à la clôture de l'exercice 2025 à 457 K€.

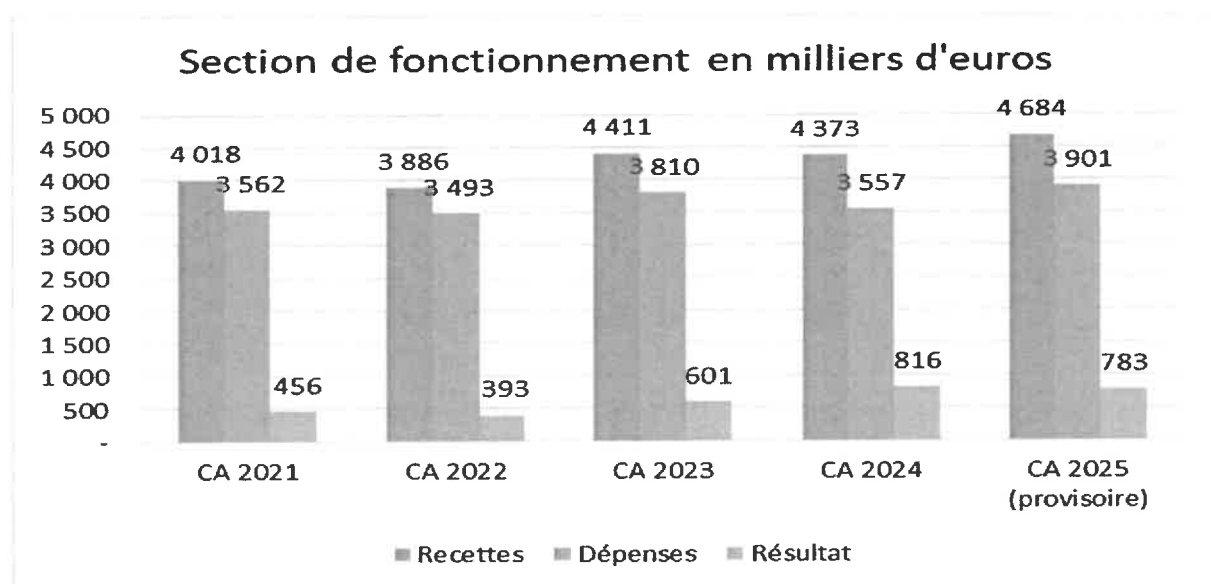
2024 : - 146 K€
2022 : + 54 K€

2023 : - 189 K€
2021 : + 68 K€

2. Approche par section

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Résultat de fonctionnement de l'exercice



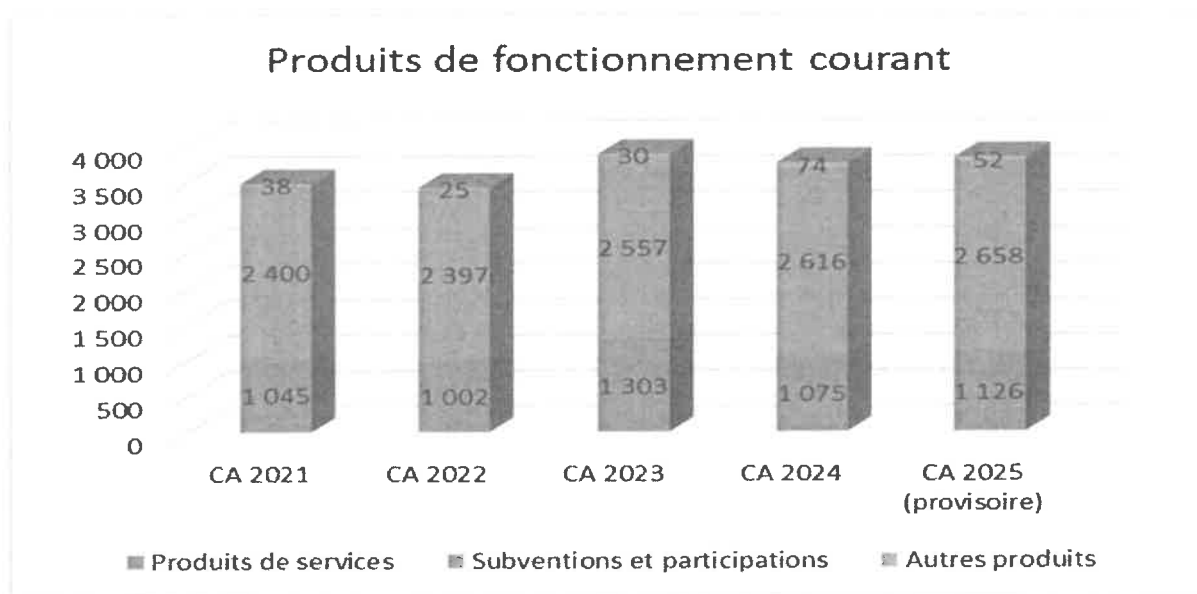
En 2025, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 783 K€, soit une baisse de 4 % par rapport à 2024 (- 33 K€).

2.1.2 Les produits de fonctionnement : 4 684 K€

Hors résultat reporté (816 K€), ces produits sont de deux natures : les produits de fonctionnement courant (99,9 % des recettes) et les autres produits.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 % entre 2024 et 2025.

➤ **Les produits de fonctionnement courant : 3 836 K€ (contre 3 765 € en 2024)**



En 2025, ces produits (exprimés en milliers d'euros) ont augmenté de 71 K€ par rapport à 2024. Ils regroupent les recettes ci-dessous :

○ **Les dotations, subventions et participations : 2 658 K€ (2 616 K€ en 2024)**

La Ville est le principal contributeur avec une subvention de 2 000 K€.

Parmi les autres partenaires financiers, deux prédominent :

- l'État dont la participation s'élève à 353 K€ en 2025 (contre 300 K€ en 2023) :
 - 138 K€ pour le PRE (122 K€ en 2024), dont 108 K€ de subvention de fonctionnement
 - 109 K€ pour le dispositif départemental Accueil de Jour des femmes victimes de violences conjugales (101 K€ en 2024)
 - 106 K€ pour le service accompagnement social dans le cadre du FNAVDL, diogène et ALT (contre 77 K€ en 2024) ;
- le Conseil Départemental pour l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (295 K€ pour le service accompagnement social) ;
- autres : 10 K€ (STGA notamment).

○ **Les produits de services : 1 126 K€ (1 075 K€ en 2024)**

Ils sont composés :

- de refacturation de frais pour les mises à disposition des agents : 709 K€ (contre 640 K€ en 2024)
 - Au GIP restauration de l'Angoumois (pour un maximum de 15 postes Équivalents temps plein (ETP) annuels) : 582 K€ (contre 510 K€ en 2024)
 - À la Ville (1 agent depuis mai 2021 + 1 agent pendant 6 mois) : 75 K€
 - À la Fondation Fougerat (25 % des frais liés au poste de direction et 15 % des charges du personnel administratif dédié jusqu'au 31 05 25 + 1 agent) : 52 K€ ;

- de produits des prestations de maintien à domicile : 394 K€ (contre 412 K€ en 2024) pour le portage de repas et téléassistance ;
- d'autres remboursements 23 K€ (idem 2024) : participation des budgets annexes aux frais de direction, remboursements Ville (plan canicule notamment).

- Autres produits de fonctionnement courant : 52 K€ (contre 73 K€ en 2024)

Ces produits proviennent des revenus des immeubles :

- Facturation par le budget principal au budget annexe CHRS d'un loyer pour la mise à disposition du bâtiment Marengo et des logements Abbé Rousselot,
- Redevance d'occupation pour les personnes hébergées par le service Accompagnement Social,
- Location sociale d'une maison à Graves-Saint-Amant,
- Libéralités (dons OGF) : - 11 K € en 2025,
- Autres (produits divers de gestion courante, tels les indemnités d'assurance) : - 10 K€.

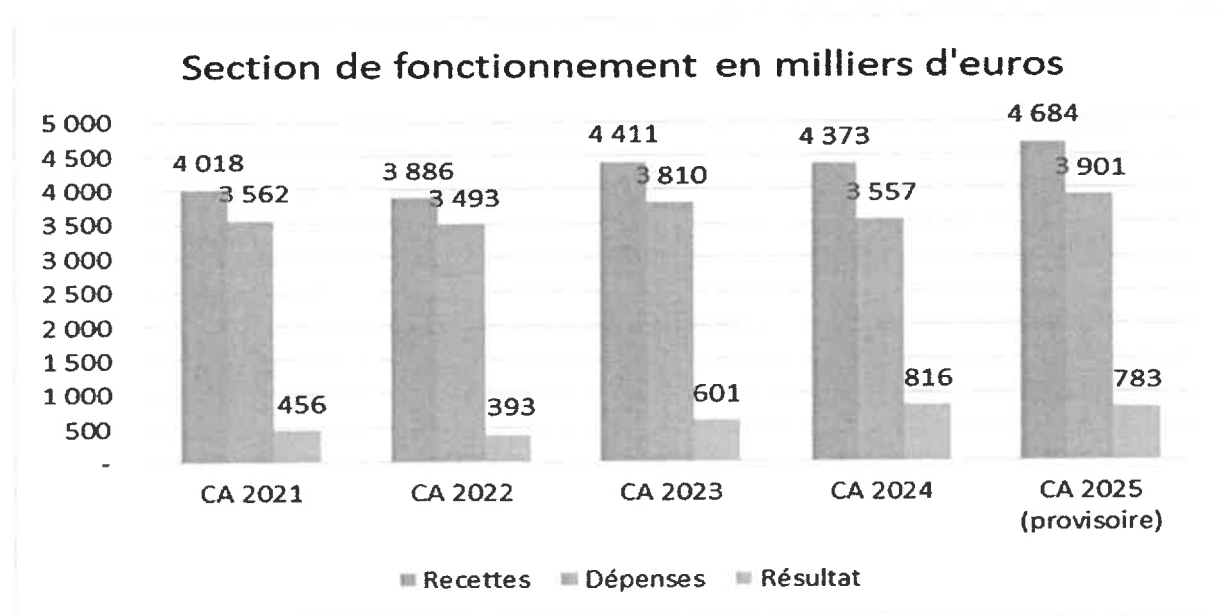
> Autres produits de fonctionnement : 5 K€ (contre 6 K€ en 2024)

Cette catégorie englobe principalement les mandats annulés sur exercices antérieurs.

2.1.3 Les charges de fonctionnement : 3 901 K€ (3 556 K€ en 2024)

Ces charges sont également de deux natures : des charges de fonctionnement courant (97 % des dépenses totales) et autres charges.

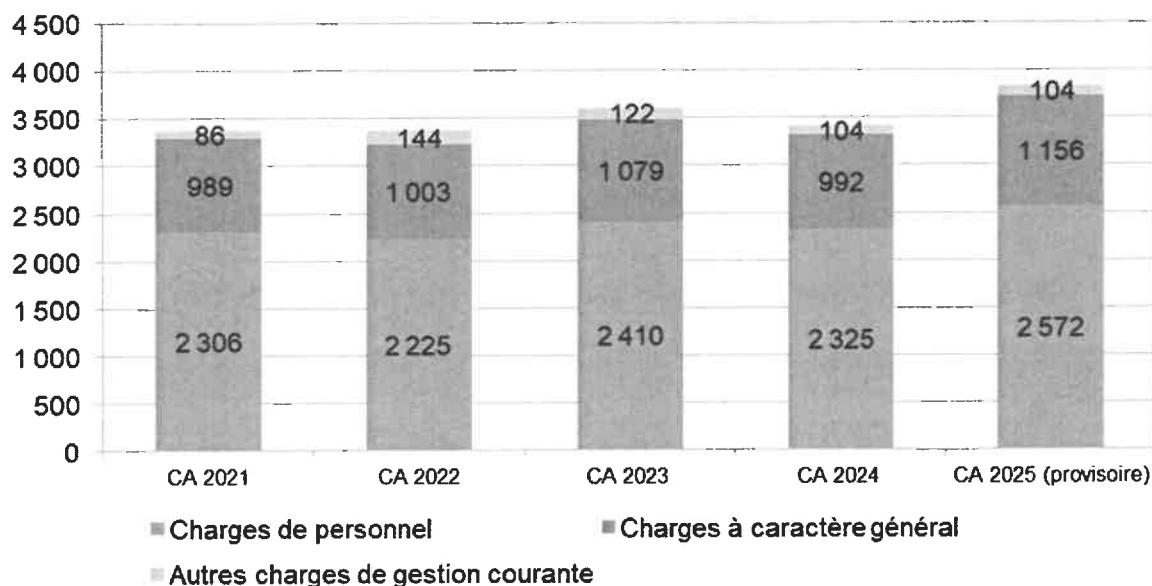
En 2025, les dépenses ont connu - par rapport à 2024 - une augmentation de 10 % (+ 345 K€).



➤ **Les charges de fonctionnement courant : 3 832 K€ (3 421 K€ en 2024)**

Les charges de fonctionnement courant augmentent de 411 K€ par rapport à 2024 (+ 12 %). Elles regroupent les catégories de charges détaillées ci-après :

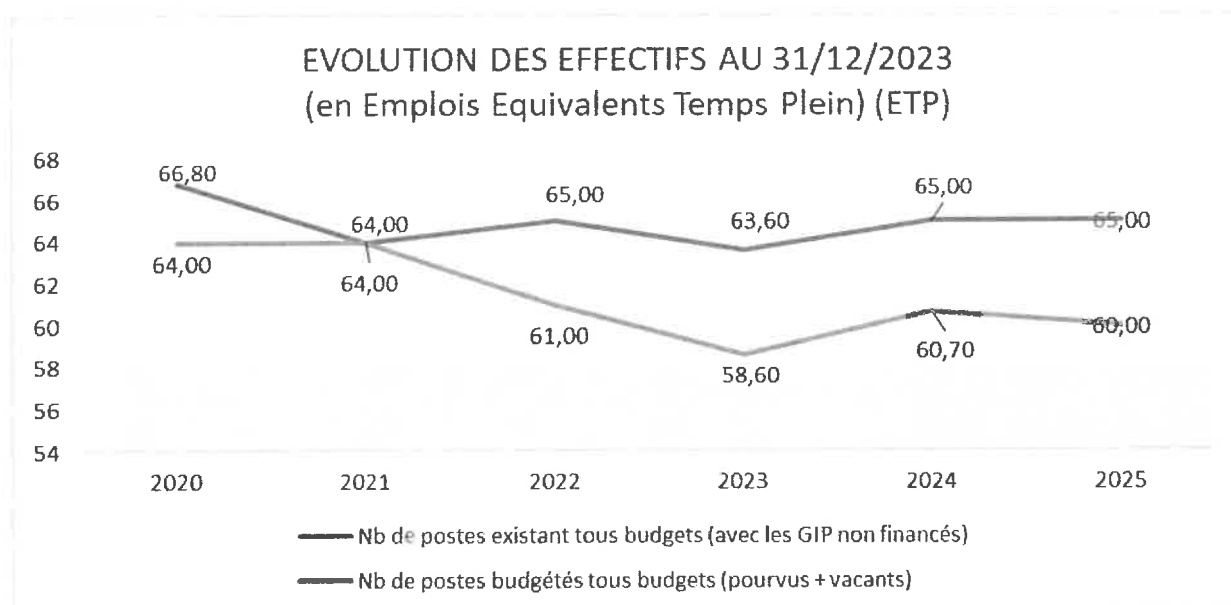
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT
en milliers d'euros



○ **Les charges de personnel : 2 572 K€ en 2025 (2 325 K€ en 2024)**

L'augmentation des charges de personnel sur le budget principal (+ 247 K€) s'explique principalement par le recours au personnel extérieur (+ 145 K€, donc 66 K€ sur le GIP restauration), par l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL (+ 33 K€) et par le versement de la part contributive au Fonds de compensation (FNC) (+ 21 K€, mais il n'y avait pas eu de versement en 2024).

✓ **Structure et évolution des effectifs**



L'effectif 2025 compte :

- 2 mises à disposition
- 1,3 ETP temps partiel au total (tout budget confondu)
- 1 mi-temps thérapeutique du 1^{er} janvier au 30 novembre
- 1 ETP retraite progressive (0,5 ETP entre le 1^{er} janvier et le 31 mars).

En outre, 2 apprentis ont été accueillis par le CCAS en 2025.

○ **Les charges à caractère général : 1 156 K€ (992 K€ en 2024)**

Entre 2024 et 2025, elles ont connu une augmentation de 164 K€ (17 %), résultant principalement du paiement de factures non acquittées en 2023 au GIP restauration (pour 149 K€).

○ **Les autres charges de gestion courante : 104 K€ (idem 2024)**

Ces charges sont identiques à celles de 2024. Elles se décomposent en trois types de dépenses :

- Les aides sociales : 85 K€ (contre 77 K€ en 2024). Il s'agit des aides payées en 2025
- Les subventions aux associations : 11 K€ (contre 20 K€ en 2024)
- Les autres charges de gestion courante : 8 K€ (contre 18 K€ en 2023) correspondant à la participation de l'employeur à la restauration collective des agents, pertes sur créances, frais de mission, etc.

➤ **Autres charges : 69 K€ (contre 135 K€ en 2024)**

Il s'agit des charges financières, des charges exceptionnelles, des dotations aux amortissements et aux provisions et des opérations de transfert entre sections :

- Les charges financières concernent le paiement des intérêts de la dette. La dette du CCAS est composée de trois emprunts contractés en 1998 pour un montant initial global de 236 K€ et une durée de 30 ans. Au 31/12/2024 le capital restant dû était de 41 495 € (contre 49 018 € au 31/12/2023)
- Les charges financières : 2 K€ en 2025 (idem 2024)
- Les dotations aux amortissements et aux provisions : 67 K€ (130 K€ en 2024).

2.2 Section d'investissement

En milliers d'euros	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)
Recettes d'investissement	202 €	191 €	127 €	243 €	141 €	71 €
Dépenses d'investissement	28 €	136 €	63 €	431 €	287 €	127 €
Résultat d'investissement de l'exercice	174 €	55 €	65 €	-189 €	-146 €	-56 €
Solde d'investissement reportés au budget	543 €	717 €	782 €	847 €	658 €	513 €
Solde d'exécution d'investissement à la clôture de l'exercice	717 €	782 €	847 €	658 €	513 €	457 €

2.2.1 Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est la principale recette réelle d'investissement. Les autres recettes d'investissement sont les transferts entre sections : immobilisation cédée et amortissement des immobilisations.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Les trois grandes catégories de dépenses réelles d'investissement en 2025 sont :

- Le changement de chaudière résidence Abbé Rousselot : 62 212 €
- l'étude sur le semi-collectif et la restructuration des locaux : 34 902 €
- le remboursement des annuités d'emprunt : 7 671 €.

Dépenses réelles d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)
Travaux MAIF			366 101 €	236 469 €	
Accueil unifié saint-martial	60 985 €	18 880 €	21 690 €	0 €	
Adap (agenda d'accessibilité programmée)	5 101 €	0 €	0 €	0 €	
Etude Semi-collectif et restructuration des locaux	22 293 €	5 439 €	17 792 €	14 152 €	34 902 €
Informatique	7 156 €	7 911 €	4 987 €	11 568 €	756 €
Matériel informatique (copieurs, platines, smartphones)	25 000 €	20 103 €	4 942 €	1 154 €	5 380 €
Mobilier (Abbé Rousselot)	1 458 €	0 €	315 €	1 122 €	
Chaudière (Abbé Rousselot)					62 212 €
Autres	5 110 €	1 537 €	7 403 €	15 562 €	6 300 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	127 103 €	53 870 €	423 230 €	280 027 €	109 550 €
Remboursements emprunts et divers	8 837 €	8 669 €	8 127 €	7 433 €	7 671 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections			0 €	0 €	9 433 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	135 940 €	62 539 €	431 358 €	287 460 €	126 654 €

PARTIE 2 – ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2026

L'année 2026 est une année qui nécessite de maintenir, voire de renforcer les actions dans un contexte instable.

1. Une recherche du meilleur ajustement des dépenses / recettes

➤ La recherche de la maîtrise des dépenses

- Poursuite de la restructuration patrimoniale

Dans un objectif de sobriété financière et énergétique, le CCAS a engagé depuis 2023 une opération de rationalisation de son patrimoine.

Après l'emménagement, en 2024, de 14 agents du service accompagnement social et de 4 agents de la Direction dans les locaux de la copropriété Saint-Martial (suite à des travaux au coût total de 622 K€), le CCAS a décidé de céder le site Jean Jaurès et le Manoir de Bois Charente et s'est adjoint à cette fin les compétences de CBRE pour un accompagnement à la valorisation. Une promesse de vente a été signée le 1^{er} février 2024 (modifiée en dernier lieu par avenant du 2 octobre 2025) avec le groupe CIR France Pierre Patrimoine pour la somme de 1 050 000 €. La vente est prévue pour mi-2026.

- Une efficience recherchée grâce à la poursuite des démarches dématérialisées

La modernisation des systèmes informatisés - qui doit permettre à terme de dématérialiser et faciliter pour les usagers les démarches auprès du CCAS, mais également de répondre à une recherche d'efficience en matière de développement durable - se poursuit grâce à l'utilisation de Millésime au Service accompagnement social et au Service actions Seniors, du logiciel Mano au CHRS Parenthèse et du logiciel Réussite éducative au PRE.

- Un contrôle des dépenses de personnel

En 2026, la maîtrise des charges de personnel se poursuit d'autant plus au regard de la nécessaire prise en compte dans les prévisions budgétaires des éléments suivants :

- Avancements d'échelons, de grades et promotions internes ;
- Augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL fixé à 37,65 % en 2026 (+ 3 points en 2025 et en 2026) pour atteindre 43,65 % en 2028.

➤ La recherche de renforcement des recettes

Au-delà de la maîtrise des dépenses, il convient de rechercher à conforter et diversifier nos recettes, afin de permettre de continuer à remplir notre rôle primordial en action sociale.

Plusieurs axes sont poursuivis en ce sens :

- Recherche accrue de financements auprès de partenaires publics ou privés, tout particulièrement pour la création du semi-collectif (plus de 200 fondations ont été sollicitées fin 2025) ;
- Recherche de recettes complémentaires « internes » au CCAS, avec la vente du manoir de Bois Charente, en sus de l'immeuble Jaurès.

2. La poursuite des projets structurants

> Le projet de semi-collectif Violences conjugales

Au regard des besoins croissants du territoire en matière d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales, un projet d'hébergement semi-collectif a émergé il y a plusieurs années.

Ce projet est porté par le CHRS qui est en charge du dispositif Victimes de violences conjugales au niveau départemental. Le CHRS a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles en graves difficultés ou victimes de violences conjugales. Hébergées dans le cadre d'un accueil en diffus, certaines d'entre elles expriment des difficultés à s'adapter à ce nouveau cadre :

- Sentiment d'isolement avec la difficulté d'aller vers les autres ;
- Anxiété notamment en fin de journée ou le week-end.

Ces difficultés peuvent constituer des freins à la réussite de l'accompagnement qui seraient susceptibles d'être levés en proposant un lieu associant espaces privatifs (logements) et partagés (cuisine, salle de détente, d'activités, buanderie, ...).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Faciliter les rencontres et développer un réseau amical ;
- Favoriser les échanges et l'expression pour créer un collectif soutenant ;
- Créer un lieu de vie avec des activités, des moments de partage (repas confectionnés ensemble), de transmission de savoirs, etc.

Cet hébergement est pensé comme un premier accueil avant une orientation - après évaluation - vers un hébergement individuel ou vers un logement autonome (parc HLM, parc privé).

Le CCAS souhaite diversifier les réponses d'accompagnement proposées aux personnes victimes de violences conjugales tout en s'assurant de la viabilité du projet au niveau des dépenses de fonctionnement (intégration dans le futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui devrait être signé en 2026 et prendre effet au 1^{er} janvier 2027. La signature du CPOM a été retardée d'un an pour coïncider avec la réforme de la tarification des CHRS, dont les textes n'ont pas encore été publiés à ce jour).

La réflexion sur le projet d'hébergement en semi-collectif se poursuit donc (études bâtimentaires et pré-programme réalisés en 2023 et en 2025) et se concentrera, sur 2026, sur la recherche de fonds et les demandes de subventions idoines au regard des crédits nécessaires.

> Des réponses en constante adaptation aux besoins des usagers

Le niveau des aides sociales facultatives du CCAS (aide alimentaire, accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, violences conjugales, réussite éducative, accès à la santé et aux soins pour tous, aides au logement, autonomie-vulnérabilité pour les personnes en situation de handicap ou pour les personnes âgées, aides en faveur du lien social, solidarité pour tous, aide d'urgence) est en augmentation chaque année (85 589 € d'aides financières payées en 2025, contre 76 746 € en 2024) et nécessite de mobiliser de nouveau en 2026 les enveloppes nécessaires.

Au-delà des soutiens financiers, l'accompagnement global des publics (accueil, information, orientation, accompagnement de la personne dans toutes les thématiques) reste essentiel pour

permettre l'évolution favorable des trajectoires des usagers. Ainsi en 2025, 2 450 personnes (contre 2 048 en 2024) ont été accompagnées par les 17 travailleurs sociaux du service accompagnement social. Parmi elles, 871 bénéficiaires du RSA (contre 818 en 2024) ont été suivis au gré de 8 808 rendez-vous (dont 2 994 entretiens téléphoniques).

L'objectif reste l'orientation des usagers vers l'insertion socio-professionnelle en s'appuyant sur l'offre d'insertion du territoire, en réponse au plus près des besoins de la personne. Le conventionnement avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires du RSA sera renouvelé, au regard des besoins constants.

Parmi les autres axes investis, la question du logement reste centrale, il constitue la fondation permettant l'élaboration d'un projet d'insertion durable. Ainsi, les travailleurs sociaux accompagnent l'accès des usagers au logement (recherche de logement et d'hébergement, sollicitation de la commission DALO/DAHO, lien avec les offices HLM, soutien financier pour l'accès au logement, accompagnement budgétaire..) mais aussi leur maintien au sein des logements (prévention des expulsions en lien avec les partenaires dédiés, soutien financier, accompagnement dans la gestion budgétaire en lien avec les dépenses énergétiques, repérage des situations Diogène/insalubrité/incurie). Les mesures d'accompagnement dans et vers le logement (AVDL) mises en place par les travailleurs sociaux du CCAS se poursuivront en 2026 (40 mesures) avec l'attribution d'évaluations flash (6 diagnostics).

Pour autant, d'autres sujets sont nécessairement travaillés au cours des accompagnements : l'élection de domicile (297 en 2025 contre 291 en 2024), la mobilité, le recours aux droits, la gestion du budget...

Le CCAS reste en outre mobilisé dans la lutte contre le renoncement aux soins par le biais :

- des navettes santé : ce dispositif propose 6 trajets par an et par personne (seniors ou en situation de handicap) pour se rendre à des rendez-vous médicaux. Cela concerne près de 180 usagers par an ;
- de la mise en place de la mutuelle communale pour permettre à tous l'accès à une mutuelle (325 bénéficiaires au 30 novembre 2025) ;
- de l'accompagnement des publics par les travailleurs sociaux, dès lors que la santé constitue un frein non négligeable à prendre en compte dans tout projet d'insertion (ouverture et mise à jour des droits, soutien financier, orientation et accompagnement vers les structures adaptées, accompagnement au maintien à domicile et à la rupture de l'isolement, travail sur une élaboration du projet professionnel en adéquation avec les problématiques santé).

Les dispositifs pour accompagner et soutenir les victimes de violences conjugales pilotés par le CCAS (accueil de jour, hébergement d'urgence, CHRS Parenthèse) sont pérennisés en 2026. Ils ont été renforcés en 2024 par l'ouverture de permanences Suzanne Noël à l'UMJP et à Cognac (179 personnes – dont 5 hommes - ont été reçues en 2025 sur l'accueil de jour, contre 134 en 2024).

En 2026, une attention reste portée sur les seniors inscrits sur le fichier des personnes isolées dans les périodes de forte chaleur, mais également dans le cadre de la veille sociale plus générale (contacts réguliers, visite en début d'année...) menée par l'équipe Autonomie Seniors du CCAS.

Sur les quartiers prioritaires, l'équipe du Programme de réussite éducative poursuivra en 2026 les accompagnements individualisés des enfants de 2 à 16 ans (282 enfants ont ainsi été accompagnés en 2025, contre 248 en 2024) et la mise en œuvre d'actions spécifiques en petits collectifs, tant auprès des enfants (154 en ont bénéficié en 2025), que des familles (par le

biais de temps partagés parents/enfants sur le jeu en famille ou l'utilisation de l'outil numérique). Les objectifs fixés sont les suivants :

- Poursuivre les actions en faveur de la réussite des enfants (une vingtaine d'enfants va bénéficier d'un prêt d'ordinateur portable) et la construction d'outils communs ;
- Adapter les actions de soutien à la parentalité et en favoriser l'accès, notamment aux familles monoparentales et allophones ;
- Développer la mise en œuvre de l'action en direction des jeunes filles âgées de 11 - 16 ans autour du bien-être et de l'estime de soi ;
- Poursuivre le développement du réseau partenarial en articulant avec les réalités des territoires (en 2026 une attention plus particulière sera à envisager sur le quartier de BAGF en raison du nouveau complexe scolaire).

➤ **La lutte contre l'isolement par la proposition d'actions collectives**

Les publics fragiles sont souvent enclins à se replier sur eux-mêmes, tant il est parfois difficile de tisser des liens ou même d'échanger avec autrui quand on est aux prises avec des difficultés envahissantes.

Il est donc important que la collectivité puisse proposer des actions ou événements permettant de lutter contre l'isolement, qu'ils soient culturels, sportifs, ou solidaires.

Plusieurs propositions nouvelles ont trouvé une résonance importante auprès des publics, confortant la décision de les ancrer dans un rituel annuel : goûter solidaire à l'attention des familles précaires, vœux annuels aux séniors (près de 1 000 participants en 2025), participation aux festivals (FFA, Piano en Valois), activités dédiées (quizz séniors, activité sportives...), Vill'Age d'or... Ces actions collectives permettent de renouer les liens, mais également de pouvoir repérer des situations particulièrement fragiles à accompagner individuellement.

Les actions menées autour de temps partagés (goûter, jeux, etc.) auprès des publics précaires, en 2025 seront poursuivies en 2026, tout comme l'action « Culture pour tous » qui permet au public de participer à une sortie culturelle (concerts, spectacles, expositions, etc.) suivie ou précédée d'un temps convivial. Ces actions de lutte contre l'isolement – dont se sont saisis avec enthousiasme les publics – permettent de vaincre la crainte de sortir seul, de faire des rencontres, de redonner confiance, mais également de favoriser une image positive du CCAS et tout particulièrement du service social.

PARTIE 4 – PERSPECTIVES FINANCIERES POUR 2026

La prospective financière est le moyen d'appréhender les impacts financiers inhérents au regard des orientations du CCAS évoquées ci-dessus.

1. Section de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent les estimations budgétaires sur la période 2026.

1.1 Les produits de fonctionnement

L'évolution des produits de fonctionnement serait la suivante :

	CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	455 943 €	392 726 €	600 294 €	816 294 €	782 993 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	807 €	7 646 €	0 €	1 000 €	1 000 €
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				46 700 €	
70	PRODUITS DE SERVICES	1 002 462 €	1 302 982 €	1 075 607 €	1 145 575 €	1 047 420 €
73	IMPOTS ET TAXES	752 €	1 076 €	706 €	0 €	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 396 753 €	2 556 665 €	2 616 862 €	2 388 500 €	2 471 986 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 966 €	29 855 €	73 714 €	26 200 €	45 033 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 142 €	120 277 €	6 297 €	0 €	11 500 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 885 825 €	4 411 227 €	4 373 478 €	4 424 269 €	4 359 932 €

Par rapport au budget primitif 2025, le montant des recettes seraient quasi identiques (- 1 %).

1.2 Les charges de fonctionnement

L'évolution des charges de fonctionnement serait la suivante :

	CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 003 355 €	1 078 894 €	992 233 €	1 442 626 €	1 335 157 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 225 410 €	2 410 154 €	2 325 523 €	2 666 958 €	2 680 405 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 975 €	197 180 €	133 548 €	69 348 €	55 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	143 569 €	121 580 €	104 087 €	232 737 €	282 270 €
66	CHARGES FINANCIERES	790 €	1 370 €	1 748 €	2 600 €	2 100 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	1 754 €	45 €	10 000 €	5 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 493 100 €	3 810 933 €	3 557 185 €	4 424 269 €	4 359 932 €

En 2026, les dépenses de fonctionnement seraient sensiblement identiques au budget primitif 2025 (- 1 %).

Il est rappelé que les données budgétaires 2026 correspondent à des prévisions.

2. Section d'investissement

Les recettes prévisionnelles de la section permettraient l'inscription d'un résultat d'investissement cumulé de 457 K€ sur la période en 2026.

Les dépenses d'investissement seront principalement orientées :

- sur la poursuite des études concernant le projet de semi-collectif,
- sur le remplacement d'ordinateurs et smartphones devenus vétustes.

Cette délibération n'est pas soumise au vote

Délibération n° 4 : Mise à jour de la tarification des prestations du service Autonomie Seniors

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême gère une résidence autonomie seniors du Moulin des Dames, d'une capacité de 80 logements de type T1 et propose aussi des prestations aux usagers pour leur maintien au domicile (portage de repas au domicile, téléassistance). Dans ce cadre, les services et hébergement ont fait l'objet de tarifications actées par délibération n° 3 du 31 janvier 2025.

Le taux d'évolution maximal des loyers et des prestations a été fixé à 0,86 % par arrêté du 24 décembre 2025 publié au Journal officiel du 28 décembre 2025. Il est donc proposé les taux d'évolution suivants :

- redevance locative : + 0,86 % à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- restauration collective et portage de repas à domicile : + 2 % à partir du 1^{er} février 2026 ;
- télésurveillance : + 2 % à partir du 1^{er} avril 2026.

I/ Prestations au sein de la Résidence Autonomie Senior du Moulin des Dames

A/ Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie demeure fixé à 500 €.

B/ Redevances locatives à compter du 1^{er} janvier 2026

La redevance, au sein de la résidence Autonomie du Moulin des Dames, correspond au loyer et charges liés à un contrat de séjour.

Le prix des prestations d'hébergement, lors de la signature du contrat est librement fixé par le conseil d'administration conformément à l'article L. 342-3 du Code l'action sociale et des familles.

Il varie ensuite, dans la limite d'un pourcentage fixé par arrêté au 1^{er} janvier de chaque année, compte tenu de l'évolution des coûts, de la construction et des loyers, des produits alimentaires et des services et du taux d'évolution des retraites de base prévu à l'article L.161-23-1 du Code de la sécurité sociale. L'arrêté du 24 décembre 2025, publié au Journal Officiel du 28 décembre 2025 a fixé le taux maximal d'évolution des prestations à 0,86 % pour 2026.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,86 % sur le montant des loyers redevances locatives.

Les tarifs sont en conséquence fixés ainsi :

a/ Pour les résidents ayant signé un contrat de séjour avant le 01/01/2016

- **21,91 €/jour** pour une personne seule.
- **27,49 €/jour** pour un couple.

b/ Pour les résidents ayant signé un contrat de séjour à partir du 01/01/2016

- **25,46 €/jour** pour une personne seule.
- **31,05 €/jour** pour un couple.

c/ Pour les résidents ayant signé un contrat de séjour depuis le 01/01/2023

- **25,67 €/ jour** pour une personne seule.
- **31,31 €/jour** pour un couple.

d/ Pour les résidents ayant signé un contrat de séjour depuis le 01/02/2025

- **25,92 €/ jour** pour une personne seule.
- **31,62 €/jour** pour un couple.

C/ Petit déjeuner

Le petit déjeuner pris au sein du restaurant de la résidence autonomie du Moulin des Dames est fixé à 2,28 € au 1^{er} février 2026.

D/ Restauration collective

Le tarif des repas pris au sein du restaurant de la Résidence Autonomie du Moulin des Dames est augmenté de 2 % au 1^{er} février 2026 :

Barèmes de revenus par mois			Tarif/repas TTC en euros à compter du 01/02/2026
Personne seule		Couple	
T1	Jusqu'à 1043,59 €	Jusqu'à 1 620,18 €	7,89 €
T2	De 1043,60 € à 1265,99 €	De 1620,19 € à 1876,99 €	8,12 €
T3	De 1266 € à 1395,99 €	De 1877 € à 2006,99 €	8,86 €
T4	De 1396 € à 1585,99 €	De 2007 € à 2196,99 €	9,39 €
T5	De 1586 € à 1772,99 €	De 2197 € à 2383,99 €	10,04 €
T6	De 1773 € et plus	De 2384 € et plus	10,69 €
Agents municipaux et du CCAS (participation de l'employeur de 2,90 € non déduite de ce montant)			7,89 €
Invités			10,69 €

E/ Blanchisserie

Le tarif est maintenu à 10,20 €/ kg, le poids étant arrondi au kilogramme supérieur.

F/ Les animations (sans engagement)

- gratuité pour les animations financées par le forfait autonomie ;
- gratuité pour les actions animées par les agents ;
- prise en charge des frais de transport pour les actions non financées par le forfait autonomie comme les sorties.

III/ Prestations de service de portage de repas à domicile et de téléassistance

A/ Le portage de repas à domicile et options à compter du 1^{er} février 2026

a/ le portage de repas à domicile (augmentation de 2 %)

Les tarifs sont modifiés comme suit au 1^{er} février 2026 :

Barèmes de revenus par mois			Tarif/repas TTC en euros à compter du 01/02/2026	
Personne seule		Couple	Déjeuner	Dîner
T1	Inférieur ou égal au montant de l'ASPA	Inférieur ou égal au montant de l'ASPA	7,46 €	3,45 €
T2	Au-dessus de l'ASPA jusqu'à 1 216,99 €	Au-dessus de l'ASPA jusqu'à 1717,99 €	8,61 €	4,59 €
T3	De 1217 € à 1 516,99 €	De 1718 € à 2017,99 €	9,76 €	5,73 €
T4	De 1517 € et plus	De 2018 € et plus	10,90 €	6,31 €

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

b/ les options (augmentation de 2 %)

Les produits suivants sont au tarif unique de :

- Potage frais en bol de 25 cl : **0,69 €**
- Pain de 50 g : **0,15 €**

B/ La téléassistance et options, marché signé avec la société VITARIS (augmentation de 2%)

Barèmes de revenus par mois			Tarif TTC en euros à compter du 01/04/2026
Personne seule		Couple	
T1	Jusqu'à 1043,59 €	Jusqu'à 1 620,18 €	12,84 €
T2	De 1043,60 € à 1265,99 €	De 1620,19€ à 1876,99 €	14,65 €
T3	De 1266 € à 1395,99 €	De 1877 € à 2006,99 €	18,38 €
T4	De 1396 € à 1585,99 €	De 2007 € à 2196,99 €	21,23 €
T5	De 1586 € à 1772,99 €	De 2197 € à 2383,99 €	24,79 €
T6	De 1773 € et plus	De 2384 € et plus	28,64 €

Des frais de mise en service sont facturés à l'installation du dispositif à hauteur de 58,26 €.

b/ Les options

PRESTATIONS	TARIFS MENSUELS TTC
Détecteurs de chute	2,57 €
Tapis de contact	2,29 €
Boite à clé (pose comprise)	3,85 €
Montre géolocalisée	26,67 €

En conséquence, sur la base de tous ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs et les modifications ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2026;
- d'appliquer les tarifs ci-dessus aux usagers et agents à partir du 1^{er} février 2026 et au 1^{er} avril 2026 pour la téléassistance ;
- d'autoriser à rapporter toutes les délibérations précédentes relatives à la tarification du Service Autonomie Seniors ;
- d'autoriser la mise à jour des tarifs sur l'ensemble des supports relatifs au Service Autonomie Seniors;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les recettes sont inscrites aux budgets concernés.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ

Délibération n°5 : Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'entretien préventif et curatif des appareils de cuisson et des réseaux d'extraction des hottes de cuisine

La Ville d'Angoulême et le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême souhaitent constituer un groupement de commandes pour les accords- cadre d'entretien curatif et préventif des appareils de cuisson et des réseaux d'extraction des hottes de cuisine de la Ville d'Angoulême et du CCAS en application des articles L. 2113-6 et 7 du code de la commande publique.

L'accord cadre comprend 2 lots :

- lot 1 : Entretien préventif et curatif des appareils de cuisson de la Ville d'Angoulême et du CCAS,
- lot 2 : Vérification et nettoyage périodique réglementaire des réseaux d'extraction des hottes de cuisine de la Ville d'Angoulême et du CCAS.

La forme des contrats est l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sur la base de prix unitaires.

Les estimations annuelles pour la ville d'Angoulême sont :

- lot 1 : 20 000 € HT
- lot 2 : 20 000 € HT

Les estimations annuelles pour le CCAS sont :

- lot 1 : 1 000 € HT
- lot 2 : 1 000 € HT

Les montants maximum pour la durée du marché (4 ans) sont :

- Pour la Ville d'Angoulême :
 - Lot 1 : 100 000 € HT
 - Lot 2 : 100 000 € HT
- Pour le CCAS :
 - Lot 1 : 7 000 € HT
 - Lot 2 : 7 000 € HT

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'une procédure adaptée, lancée en application des articles L. 2123-1, L. 2113-10 R. 2123-1, R. 2123-4 , R. 2131-12, R. 2113-1et R. 2162-1 à 6 du Code de la commande publique.

Les accords-cadres prendront effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation des accords-cadres. Elle désigne la ville d'Angoulême comme coordonnateur.

À ce titre, celle-ci est chargée d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du (ou des) titulaire(s).

Conformément à l'article L. 2113-7 de la commande publique, le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier les accords-cadres, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

Au cas particulier, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et sera présidée par son représentant.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes relatif à l'entretien curatif et préventif des appareils de cuisson et des réseaux d'extraction des hottes de cuisine de la Ville d'Angoulême et du CCAS,
- d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commande ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commande,
- d'imputer la dépense au budget annexe du Foyer Résidence du Moulin des Dames.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ

Toutes les délibérations ayant été votées et les demandes d'intervention ayant été satisfaites, la séance est levée à 19H00.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

